

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

-----  
EXTRAIT du Registre des Délibérations  
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON  
-----

**Séance du 18 décembre 2007**

**à laquelle étaient présents :**

Président de Séance : Madame Françoise TENENBAUM

Membres présents : (10) Mme TENENBAUM, M. BARRON, Mme DESOCHE, Mme FLAMENT, M. GARRIGUES, Mme MAILLOT, M. PERRON, Mme REVEL, Mme TOLLOT, Mme WILLIAMS

Membre(s) absent(s) représenté(s) : (2) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), Mme BERNARD (représentée par Mme FLAMENT)

Membre(s) absent(s) excusé(s) : (1) M. GOBILLOT

Membre(s) absent(s) : (2) Mme LE GRAND, Mme ROLLIN

Date de convocation : 11 décembre 2007

**Délibération n° : 77-2007**

**Objet : Prise en charge de la franchise de Mme Bonici**

Le 29 septembre 2007, le véhicule de Madame BONICI, directrice du Foyer Viardot, a été endommagé volontairement par une résidente de cet établissement.

L'assureur lui a fait connaître qu'il prenait en charge les réparations, déduction faite néanmoins d'une franchise d'un montant de 165 €.

Dans la mesure où cet acte de vandalisme, causé à un bien appartenant à Madame BONICI, est la conséquence d'un différent entre elle et une résidente dans le cadre professionnel, le CCAS se propose de prendre en charge le montant de la franchise.

Le Conseil d'Administration :

- accepte le remboursement de la franchise à Madame BONICI pour un montant de 165 €,
- dit que la somme sera prélevée sur le chapitre 67, nature 6718.

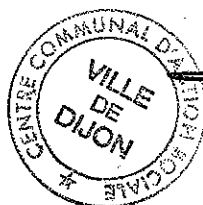
Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration,  
DE LA CÔTE-D'OR  
Déposé le :

**PUBLIÉ LE 19 DEC. 2007**

**28 DEC. 2007**

**Destinataires :**  
Préfecture : 1  
Registre : 1  
DAGL : 1  
DIS : 1  
Trésorier Municipal : 2



Pour le Président et par délégation,  
La Vice-Présidente,

Françoise TENENBAUM